

L'éveil d'une conscience

Anne Vallières et Anne-Marie Dufour

Numéro 83, hiver 1999–2000

Le patrimoine au fil du siècle

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/16830ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Vallières, A. & Dufour, A.-M. (1999). L'éveil d'une conscience. *Continuité*, (83), 65–70.

Le Conseil des monuments et sites du Québec jette un regard sur 25 ans d'action pour la sauvegarde du patrimoine.

2000

L'ÉVEIL D'UNE CONSCIENCE

« Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage. » Cette maxime de La Fontaine pourrait être celle des organismes de défense du patrimoine. Au fil du temps, ils ont avec détermination affirmé sur la place publique la nécessité de renouveler notre rapport aux témoins de notre histoire. Un bilan de quelques décennies d'action patrimoniale.

par Anne Vallières et Anne-Marie Dufour

Dans une métaphore de la mémoire, Freud affirme que « le développement le plus paisible de toute ville implique des démolitions et des reconstructions de bâtisses ». Si, jusqu'à l'ère industrielle, le processus de la démolition équilibrait celui de la construction, le XX^e siècle est marqué par une approche urbanistique qui préconise la démolition de façon radicale. Désormais, pour construire la ville, on n'hésite pas à faire place nette. C'est ainsi que, par réaction, un mouvement de préservation du patri-

moine bâti émerge vigoureusement dans tout le monde occidental à partir des années 1960.

Au Québec, de grands pas ont été accomplis dans ce domaine, mais trop souvent, encore, des pans significatifs de notre mémoire collective disparaissent ou sont dénaturés de manière irréversible. Des bâtiments institutionnels, industriels ou résidentiels dont la valeur patrimoniale est reconnue collectivement sont ainsi perdus à tout jamais.

1. IN MEMORIAM

Le couvent de Montmagny, pourtant classé monument historique en 1982, est acquis et démoli par la municipalité quatre ans plus tard. Celui de la Malbaie, érigé en 1876, disparaît en 1997, bien qu'il soit inscrit dans une zone d'intérêt patrimonial identifiée dans le schéma d'aménagement de la MRC. En 1987, l'usine Wabasso de Trois-Rivières (construite en 1908) est rasée, contre la volonté de plusieurs organismes et citoyens, pour faire place à un bâtiment commercial tout à fait commun. À Hull, la maison Hammond, construite entre 1860 et 1870 et l'une des plus anciennes de la ville, n'existe plus. À Saint-Constant, les maisons Bailargeon et Camyré, toutes deux témoins de la rébellion de 1837,

ont été démolies à la hâte en 1992. À Montréal, la maison Van Horne, démolie en 1973, suscite une prise de conscience de la fragilité du patrimoine devant le projet des promoteurs : dans le sillage de cette démolition est né Sauvons Montréal. Même les sites archéologiques ne sont pas épargnés. Celui de la première église de Saint-Joachim à Châteauguay, un site à fort potentiel archéologique, a été détruit en 1992 lors de l'agrandissement du collège Héritage. Parfois, c'est leur abandon prolongé qui a raison de bâtiments très anciens. C'est le sort qui menace la maison Gauvreau de Rimouski qui, en attente d'être restaurée, subit les affres du temps, bien que sa valeur symbolique et patri-



moine soit incontestable. Le Montreal Hunt Club, construit en 1897, est aujourd'hui sur le point de s'effondrer à cause du laxisme de son propriétaire (l'Hôpital Sainte-Justine).

Plus subtilement, mais de manière tout aussi irrémédiable, le dépouillement des bâtiments

À proximité de l'Hôpital Sainte-Justine, le Montreal Hunt Club en 1989. Dix ans plus tard, il est à l'agonie.

Photo : Continuité

patrimoniaux est parfois lié à leur dénaturation. Qu'on pense au déplacement des édifices

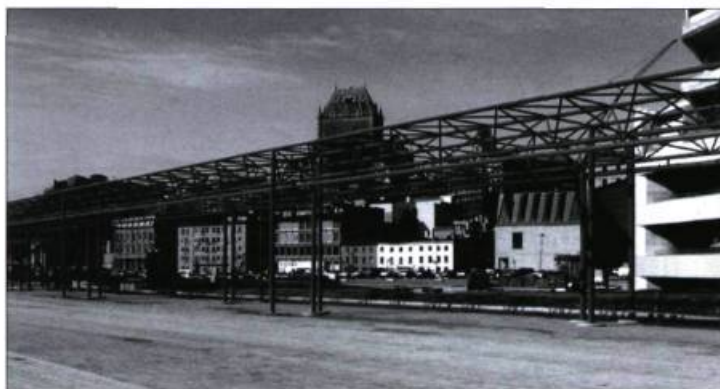
de leur emplacement d'origine. C'est alors toute la relation entre le bâtiment et son environnement qui est effacée. Le cas du phare de Pointe-à-la-Renommée, transporté de son lieu d'origine à Québec, puis heureusement retourné

en Gaspésie, illustre bien toute l'absurdité de cette pratique... Il existe aussi certains subterfuges qui deviennent extrêmement trompeurs. Par exemple, lors de la récente construction du complexe de l'ENAP, à Québec, l'ancienne

banque présente sur le site devait être intégrée au nouveau bâtiment. Cependant, ce que l'on aperçoit aujourd'hui n'est que la reconstitution des façades de l'édifice qui devait être conservé mais qui n'existe plus...

En demeurant bien vivant, le souvenir de ces pertes et d'innombrables autres devrait à tout le moins nous permettre de tirer des leçons pour l'avenir.

2. LE VIEUX-PORT DE QUÉBEC



En 1989, des tubulures métalliques installées sur la terrasse en bordure du fleuve cachent complètement la vue vers la vieille ville.

Photo: Pierre Larochelle

Au même endroit, après le réaménagement effectué au début des années 1990, le passant peut admirer la ville d'un seul coup d'œil. En 1999, un nouveau projet menace encore de soustraire la ville aux regards.

Photo: Anne Vallières



La fin des années 1980 et le début des années 1990 auront été marqués par la lutte populaire épique engagée pour la sauvegarde du Vieux-Port de Québec, lutte dans laquelle le CMSQ a été un acteur important.

Les premières interventions de réaménagement du site débutent de manière hâtive au début des années 1980 et s'inscrivent dans la préparation des festi-

tés marquant le 450^e anniversaire du voyage de Jacques Cartier en Nouvelle-France. De nouveaux bâtiments sont érigés sur la Pointe-à-Carcy, de même que des structures tubulaires tridimensionnelles, des passerelles aériennes, une tour d'observation et une scène extérieure. Ces interventions sont complètement déconnectées du tissu dans lequel elles s'insèrent et, pire encore,

elles viennent créer une barrière physique entre le quartier historique et le fleuve.

En 1988, l'imminence de la cession des terrains et bâtiments de la Pointe-à-Carcy à un promoteur immobilier incite une soixantaine d'organismes à former la Coalition pour la sauvegarde du Vieux-Port. L'année précédente, les projets soumis lors d'un appel d'offres lancé par les autorités fédérales prévoyaient sur le site la construction d'au moins une tour de plusieurs étages, d'unités résidentielles et de commerces.

En 1989, la Coalition remporte une victoire importante alors que le gouvernement fédéral décrète un moratoire sur tout projet de développement. Ottawa annonce la formation du Comité consultatif sur l'avenir de la Pointe-à-Carcy chargé de tenir une consultation

publique. Le rapport de ce comité est déposé en 1990 et plusieurs recommandations vont dans le sens des demandes exprimées par le CMSQ. Il préconise notamment de respecter trois réalités fondamentales qui caractérisent le site: il s'agit d'un port de mer actif, d'un lieu historique remarquable et d'un lieu de détente que fréquente la population.

Plusieurs revendications de la Coalition sont considérées à partir de 1991: les structures aériennes et l'édifice du Havre sont démolis et le risque qu'un cinéma IMAX s'implante en bordure du bassin Louise est écarté. Par contre, le hangar du Vieux-Marché est toujours en place et, en 1994, l'école navale militaire s'installe le long des quais. Le projet annoncé récemment d'aménager un terminal pour les navires de croisière, avec l'érection de passerelles aériennes, ravive les plus grandes inquiétudes...

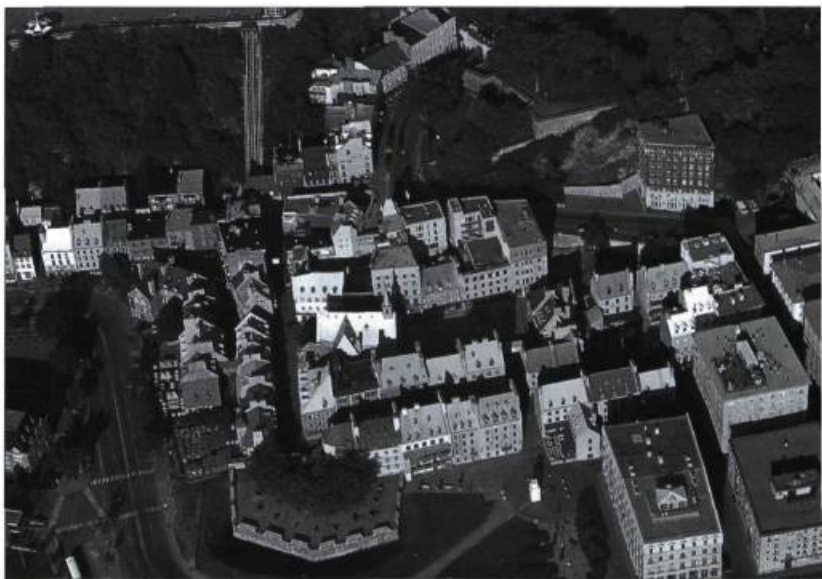
Le Vieux-Port est un lieu public que deux millions de personnes fréquentent annuellement. Il constitue une fenêtre exceptionnelle sur le paysage régional. Aucune vocation ne devrait réduire son accessibilité, hypothéquer les perspectives visuelles remarquables, ni s'opposer à sa nature profonde d'installation portuaire et maritime.

3. PLACE-ROYALE

Depuis la fondation du CMSQ en 1975, le dossier de Place-Royale revient régulièrement à l'ordre du jour. Ce chantier de restauration, que le gouvernement provincial a pris en charge dès le début des années 1960 et jusqu'à la fin des années 70, traduit les premiers efforts de protection du patrimoine à Québec. Au-delà de la question de l'approche qui a largement été contestée depuis, le plus grand problème du secteur est que les résidents qui l'ont quitté n'ont jamais été remplacés.

Le début des années 1980 marque un changement dans la gestion de Place-Royale. Le gouvernement du Québec devient un partenaire de la Ville de Québec et de nouvelles préoccupations relatives à la qualité de vie et à la revitalisation économique commencent à être prises en compte. De nombreuses études sont menées pour tenter de répondre aux intérêts de la population vis-à-vis des orientations de sauvegarde et de dévelop-

pement à privilégier. Pourtant, lorsque de nouvelles propositions de restauration sont dévoilées en 1995, elles semblent faire fi de tout le cheminement accompli en prônant la muséification de l'ensemble. Le plan-image présenté alors réserve un maigre 17% de la superficie totale à l'habitation. L'augmentation de ce pourcentage dans la version finale du programme proposé en 1999 s'est faite au détriment des qualités du tissu urbain. En effet, la densification à outrance des parcelles compromet définitivement leur potentiel pour des typologies résidentielles adaptées au lieu. Ce projet constituait une occasion unique d'élaborer un véritable plan d'aménagement de Place-Royale, en tenant compte des préoccupations des citoyens. Le statut de ville du patrimoine mondial est certes prestigieux, mais il comporte aussi des responsabilités, dont celle de tenir un véritable débat public, selon les critères de l'UNESCO, lorsqu'il est



question d'aménagement urbain. Le CMSQ espère que les autorités qui ont adhéré à cette convention sauront s'y conformer lorsque des interventions seront envisagées à Place-Royale ou ailleurs dans le Vieux-Québec.

Près de 40 ans d'intervention et de controverse à Place-Royale.

Photo: Pierre Lahoud

4. LES DOMAINES CATARAQUI ET JOLY-DE LOTBINIÈRE

Les énergies que le CMSQ a déployées pendant de nombreuses années auront contribué à mettre en valeur deux joyaux de notre patrimoine bâti: le domaine Cataraqui, à Sillery, et le Domaine Joly-De Lotbinière, sur la pointe Platon, à Sainte-Croix.

Bien qu'il ait été classé et acquis par le gouvernement québécois en 1975 et avant même que sa vocation d'ensemble ne soit définie, le domaine Cataraqui a été morcelé au début des années 1980 afin de permettre l'érection de la maison Michel-Sarrazin. À

cette époque, la menace d'amputation du domaine avait entraîné la coalition d'une vingtaine d'organismes régionaux (dont le CMSQ) œuvrant dans les domaines de la culture, de l'histoire et de l'écologie. De 1983 à 1994, les projets de mise en valeur se succèdent mais aucun ne reçoit l'aval du gouvernement. Le CMSQ maintient une surveillance étroite et réitère ses exigences aussi souvent qu'il le faut: l'intégrité du domaine doit être préservée et son accessibilité publique, maintenue. En 1994, on annonce enfin que le

domaine sera restauré pour accueillir différentes fonctions. Quant au Domaine Joly-De Lotbinière, il est exproprié par le gouvernement du Québec en 1967. Jusqu'en 1992, le site n'a pas de vocation précise et sa protection est assurée grâce au bénévolat et au dévouement d'organismes du patrimoine et à l'initiative de la Société linnéenne, en collaboration avec le ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche. En 1992, le CMSQ est désigné comme gérant du site. L'accessibilité des lieux est assurée durant la période esti-

vale, mais des travaux majeurs de restauration des bâtiments doivent être entrepris rapidement. La Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière est mise sur pied afin d'orienter ces interventions et de projeter l'avenir du site. L'engagement de très nombreux partenaires permet de mener à bien toute l'opération de sauvetage. En 1999, le Domaine est classé par le ministère de la Culture et des Communications qui reconnaît ainsi l'un des sites patrimoniaux les plus exceptionnels du Québec.

5. LA CÔTE D'ABRAHAM

En septembre 1986, la Ville de Québec signe un protocole d'entente avec la compagnie Citicom de Toronto, lui accordant l'exclusivité de 400 000 pieds carrés de terrains vacants au cœur du quartier Saint-Roch. En retour, la compagnie doit y développer un projet immobilier de grande envergure. C'est le projet de la « Grande Place ». En vertu de cet accord, le promoteur obtient le droit de démolir une vingtaine de bâtiments très mal en point, situés côte d'Abraham, dans un îlot faisant partie de l'arrondissement historique du Vieux-Québec. Cette menace sérieuse à

l'intégrité du patrimoine bâti entraîne la formation du Comité pour la sauvegarde de la côte d'Abraham, objectif que le CMSQ appuie. Les positions du comité pèsent certainement très lourd dans le débat public sur le mégaprojet, qui devient le principal enjeu électoral du scrutin municipal de 1989.

Heureusement, les bâtiments de la côte d'Abraham ont été épargnés. En 1992, ils étaient restaurés pour accueillir le complexe Méduse, regroupant divers organismes artistiques et culturels. Cette restauration marque la relance d'un développement plus respectueux des caractéristiques du quartier. Le plan de revitalisation prévoit plusieurs étapes dans une vision à moyen et à long terme, la seule acceptable lorsqu'il est question d'aménagement urbain.



La côte d'Abraham à Québec vers 1900.

Photo: AVQ

6. LE PATRIMOINE NATUREL

La création des premiers parcs nationaux s'est inscrite dans une vision unidimensionnelle de la conservation du patrimoine naturel. À l'époque, les politiques d'aménagement éliminaient des lieux toute trace d'occupation humaine. Exemple éloquent, la création du parc Forillon, en Gaspésie, a été l'occasion de l'une des plus importantes expropriations de l'histoire du Québec: 2000 propriétés ont été touchées, dont 350 comportaient des bâti-

ments, plus de 200 familles ont été déplacées et 4 bourgs sont disparus. Le bourg de Grande-Grève, partiellement épargné et restauré à la fin des années 1980, témoigne aujourd'hui de cet épisode malheureux.

Bien que la population soit devenue plus sensible à la protection du patrimoine naturel, la conciliation entre le développement touristique ou industriel et les objectifs de conservation se fait encore difficilement. Les cas récents de l'aménagement du site (pourtant classé) de la chute Montmorency ou de la construction d'une centrale hydro-électrique aux chutes de la Chaudière en sont l'illustration. Si la conservation du patrimoine naturel constitue une préoccupation croissante depuis 25 ans, les mandataires de cette responsabilité se défilent encore trop souvent...



Le déplacement de la population entraîné par la création du parc Forillon a suscité de nombreuses réflexions sur la façon d'intervenir pour protéger la nature et les paysages québécois.

Photo: Parcs Canada

7. LE RÉSEAU ROUTIER

L'un des aspects les plus caractéristiques de l'aménagement de nos milieux de vie au cours du dernier siècle est sans contredit la mise en place du réseau routier. À partir des années 1950 et pendant des décennies, la construction des routes est déterminée en fonction du seul critère de l'efficacité de la circulation automobile. C'est ainsi que des démolitions massives sont entreprises et que le tissu des villes est déchiré. À Québec et à Montréal, des quartiers entiers sont rasés pour accueillir les autoroutes au cœur de la ville, tandis qu'à Trois-Rivières, l'autoroute tranche la ville en deux. Bien que les projets de construction d'autoroutes urbaines soient aujourd'hui abandonnés, une certaine approche fonctionnaliste préside encore trop souvent aux décisions d'aménagement routier. Le triste cas de la réfection de la côte des Éboulements le démontre clairement.

Un autre type de problème survient lorsque la route, particulièrement bien intégrée à un paysage, devient panoramique. Les sites qui la bordent sont alors très convoités. La volonté de contrer cette pression peut empêcher un développement anarchique comme ce fut le cas dans la côte de la Miche, à Saint-Joachim. Par contre, l'absence de critères de développement urbain bien définis risque peu à peu d'entraîner la banalisation du paysage, comme le long du boulevard de Comporté, à la Malbaie.

La route est une construction quasi permanente, c'est une composante majeure du milieu bâti. L'intégrité même de notre cadre de vie est menacée si on continue d'ignorer l'impact du développement du réseau routier sur les paysages humanisés.

8. LE MONT ROYAL

P principal point de repère spatial et symbolique de Montréal, le mont Royal constitue assurément l'un des plus importants éléments identitaires de la ville: il lui a donné son nom et en a façonné le développement. Le parc du Mont-Royal, conçu par Frederick Law Olmsted (1876), et les cimetières Mount-Royal (1852) et Notre-Dame-des-Neiges (1854) ajoutent à sa valeur. Cependant, ce vaste espace libre en plein centre-ville a toujours été convoité par les promoteurs, plus particulièrement ces 20 dernières années. Durant les années 1980, des projets de tout acabit ont menacé la montagne, notamment un centre de ski, un funiculaire, un stationnement étagé et un centre sportif. En 1985, l'opposition à un ambitieux projet de construction d'une tour observatoire conduit à la création des Amis de la montagne. En 1987, la Ville de Montréal crée enfin un site du patrimoine dont le périmètre débordait largement le parc lui-même. Malgré ce statut juridique de protection, le projet de lotissement du site de l'ancienne Ferme sous les Noyers, actuellement en voie de réalisation, rappelle à quel point l'intégrité du mont Royal reste fragile.

Les menaces sont nombreuses, particulièrement en ce qui a trait à la restructuration du système de santé étant donné que de grandes institutions occupent une importante frange en bordure du parc. La création récente d'une table de concertation interministérielle ayant pour mandat de développer une vision globale de l'aménagement du mont Royal témoigne d'un problème de conservation complexe et dont l'issue est incertaine. Pourtant, il faudra tôt ou tard reconnaître que le mont Royal a une valeur patrimoniale qui dépasse largement les intérêts des propriétaires et des municipalités qui se le partagent.

Symbole d'une ville, le mont Royal n'a jamais connu de répit quant à son avenir.

Photo: Photos Pro Multi + inc.



9. LE COUVENT SAINT-ISIDORE

Un dangereux précédent est survenu en 1995-1996 avec la démolition du couvent Saint-Isidore, à la suite de la décision de la Ville de Montréal de retirer au bâtiment le statut de bien cité qu'elle lui avait octroyé en 1990 en vertu de la Loi sur les biens culturels. L'édifice de 1852 était le dernier témoin significatif de l'ancien village de Longue-Pointe, dans l'Est de l'île de Montréal, secteur presque complètement démoli pour la construction du tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine et l'extension du port. La décision de la Ville a alors soulevé un tollé chez les organismes de défense du patrimoine. Mais rien n'y fit. Le 6 juin 1996, l'édifice tombait sous le pic des démolisseurs.

On est en droit de s'interroger sur la portée de la Loi sur les biens culturels si des enjeux politiques et économiques peuvent mener au renversement d'une décision prise en vertu de cette loi. En transférant ses responsabilités aux autorités municipales et régionales, le ministère de la Culture et des Communications placerait-il le patrimoine dans une situation dangereuse? Les réflexions sur une éventuelle politique du patrimoine amorcées cette année devront considérer le précédent créé par la démolition du couvent Saint-Isidore et réévaluer la pertinence de conférer aux villes le pouvoir de citer des biens patrimoniaux si ce pouvoir n'est pas assorti d'une obligation de responsabilité en regard de ces biens.

10. BIENS ARCHÉOLOGIQUES, BIENS PATRIMONIAUX

Le CMSQ s'est prononcé à quelques reprises sur l'urgence d'adopter une politique en matière d'archéologie. La menace qui pesait sur les vestiges archéologiques découverts en 1994 sur le site de Faubourg Québec, au centre-ville de Montréal, a même conduit à la création du comité Avis et prises de position, région Ouest. L'empressement du promoteur à réaliser son projet résidentiel compromettait la sauvegarde et la mise en valeur des vestiges d'un bastion des anciennes fortifications de Montréal. L'importance du site étant supérieure aux attentes, il convenait de réévaluer une partie du concept original.

Bien qu'on ne puisse réclamer la mise en valeur de la totalité des vestiges archéologiques québécois, ce cas soulève tout de même la question de la responsabilité de conserver ces vestiges. La collectivité est en droit de souhaiter qu'une administration municipale et le ministère de la Culture et des Communications imposent aux promoteurs l'obligation de considérer la mise en valeur des vestiges lorsque le potentiel archéologique du site où ils entendent développer leurs projets le justifie.

11. LA FRAGILITÉ DES CENTRES-VILLES



La destruction de l'hôtel Queen à Montréal ainsi que celle de nombreux autres bâtiments, dans un contexte de développement urbain échevelé, marquent la ville de façon indélébile.

Photo: Héritage Montréal

Au cours des 25 dernières années, plusieurs dossiers dans le centre-ville de Montréal ont mis en lumière la fragilité du contexte urbain et la nécessité d'une planification cohérente. Les projets des promoteurs vont souvent à l'encontre des impératifs de conservation des milieux anciens. Toute intervention, particulièrement en milieu dense, doit être le fruit d'une réflexion sérieuse sur les impacts qu'elle risque d'avoir sur la qualité de vie et le paysage urbain. La fragilité du milieu impose une vision planifiée à long terme qui s'appuie notamment sur une connaissance approfondie du contexte d'intervention.

Des projets irréflectifs peuvent créer de dangereux précédents. Par exemple, de larges portions de territoire à l'aban-

don dans la trame urbaine, véritables plaies dans la ville, indiquent comment les lois du marché peuvent avoir des conséquences néfastes sur l'aménagement urbain. Le projet Overdale (1987) a ainsi laissé de vastes terrains vacants là où se trouvait autrefois un quadrilatère résidentiel implanté au tournant du siècle. D'autre part, des infrastructures urbaines comme la gare Windsor, dont la localisation dans la ville est porteuse de significations, perdent leur valeur structurante quand se concrétisent tout autour des développements à la pièce sans égard pour les bâtiments en place. La ville doit être vue comme un organisme complexe qui répond à ses propres règles d'évolution. Sans vouloir tout figer, le développement doit s'opérer selon certains critères d'aménagement qui considèrent l'urbanisme et l'architecture.

12. LE PATRIMOINE RELIGIEUX

A la fois monuments du culte et centres autour desquels les villes se sont structurées, les bâtiments religieux sont porteurs de la mémoire des communautés qui les ont édifiés. Depuis quelques décennies, le Québec est confronté à la désaffectation massive de l'ensemble des lieux liés à la pratique religieuse. Paroisses et congrégations se retrouvent avec des églises, des couvents, des pensionnats, des chapelles de procession, des cimetières dont elles ne savent que faire.

L'église Saint-Julien à Lachute, inoccupée depuis 1996, est aujourd'hui en attente d'une nouvelle utilisation; l'église Saint-Jacques-le-Majeur, à Clarenceville, a quant à elle été démolie en 1997. De tels exemples sont révélateurs d'un phénomène plus large qui mènera nécessairement à des choix difficiles. Une vision à la pièce ne peut être ici que stérile.

Dans cette perspective, le CMSQ a récemment participé à l'exercice du Synode de Montréal afin de nourrir la réflexion sur des possibilités d'utilisation du patrimoine religieux. Il a notamment proposé des critères généraux qui permettent d'assurer l'intégrité d'un bâtiment et de son site. Dans un deuxième temps, la nécessité de réaliser un inventaire en vue d'une hiérarchisation des églises à conserver est notamment ressortie du synode.

La déclaration conjointe du ministère de la Culture et des Communications, du diocèse de Québec et de la Ville de Québec sur la sauvegarde et la mise en valeur des églises situées sur le territoire de la capitale ouvre la voie à de nouvelles solutions. De plus, le ministère de la Culture et des Communications prépare actuellement un programme pour les églises désaffectées.

Anne Vallières et Anne-Marie Dufour sont agentes de liaison des comités Avis et prises de position au Conseil des monuments et sites du Québec.

Comité Avis et prises de position du Conseil des monuments et sites du Québec

MEMBRES OUEST DU QUÉBEC

Jean Belisle, historien de l'art; Yves Bellefleur, citoyen; Denise Caron, historienne; Claudine Déom, historienne de l'architecture; Anne-Marie Dufour, maîtrise en architecture; Cristina Iamandi, architecte; Nathalie Sénécal, historienne de l'art.

MEMBRES EST DU QUÉBEC

Daniel Arsénault, archéologue; Daniel Bouchard, avocat; Clermont Bourget, urbaniste; Bernard S. Gagné, architecte; Louis Gagnon, historien de l'art; France Gagnon Pratte, historienne de l'architecture; Pierre Larochelle, professeur en architecture; Michel Lessard, historien; Anne Vallières, architecte.

POUR INFORMATION

Anne-Marie Dufour, agente de liaison Comité APP, région de l'Ouest du Québec.
Tél.: (514) 890-1318
Téléc.: (514) 890-1320
Anne Vallières, agente de liaison Comité APP, région de l'Est du Québec.
82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1R 2G6
Tél.: (418) 647-4347 ou 1 800 494-4347
Téléc.: (418) 647-6483
cmsq@megaquebec.net